



Trop perçu d'une assurance prévoyance , que faire?

Par **lilirose59**, le **17/03/2013** à **11:55**

Bonjour, je vous explique mon cas en quelques mots pour vous demander votre opinion concernant une assurance de prevoyance que j'ai touché. En effet , mon père avait souscrit avant sa mort une assurance prévoyance arrivée à échéance fin 2012; ma mère devait être la bénéficiaire mais elle est décédée l'année dernière donc le capital revenait à moi et mes 2 soeurs, nous avons donc fait les démarches pour obtenir celui ci. Voilà quelques jours , j'ai reçu le chèque qui est à partager en 3 mais je me suis aperçu qu'il est trois fois plus important que la somme prévue initiale; j ai peur que l'organisme a fait une erreur et qu'on me dise de tout rembourser sachant que je suis pouvoir de mes deux soeurs. ma question est : peuvent-ils me réclamer le trop perçu ? J 'espère que vous pouvez m apporter votre aide ou opinion car je ne sais pas si je dois les contacter ou non; merci d avance